

Les députés ne pourront me convaincre cependant que la présidence devrait mettre de côté une pratique qui existe depuis de nombreuses années, voire même plus d'une centaine d'années. Les députés peuvent prétendre que le fait de recommander une mesure à la Chambre n'est qu'une recommandation et que le gouvernement n'y est pas tenu. Vous vous souviendrez, il y a juste quelques années, que la Chambre avait adopté un rapport prônant certaines mesures; parce que le gouvernement, dans sa sagesse ou son manque de sagesse, selon le côté de la Chambre où l'on siège, n'avait pas donné suite à la recommandation—et j'insiste sur ce mot—proposée par le comité, on a prétendu que le gouvernement méprisait la Chambre et que le mot «recommander» ne pouvait être utilisé selon le sens que lui donne le député de Peace River, mais que la mesure en question constituait un ordre de la Chambre auquel le gouvernement devait se soumettre. C'est là le problème qui surgit, je crois, lorsqu'il est question de dépenses d'argent.

C'est un principe fondamental de notre régime parlementaire que l'initiative financière revienne à la Couronne et, à mon avis, c'est contourner cette pratique bien établie que de prétendre qu'un comité ayant recommandé certaines dépenses, la Chambre peut approuver le rapport du comité puis juger qu'un ordre a été donné, auquel le gouvernement est tenu d'obéir, portant la dépense de certaines sommes d'argent sur lesquelles aucune recommandation n'a été faite. Voilà le problème. C'est aussi simple que cela.

Les députés se sont reportés à des précédents. Moi aussi, avec l'aide du greffier du bureau de la Chambre et de fait bien peu de précédents existent à l'appui de la position adoptée par le député de Winnipeg-Nord-Centre et celui de Peace River. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé d'un tout récent précédent concernant une recommandation de dépenser des fonds qui figurait dans un rapport du comité des affaires des anciens combattants, comme en font foi les *Journaux* de la Chambre du 22 et du 23 juin. A remarquer qu'il s'agissait alors d'un rapport dont l'étude avait fait l'objet du consentement unanime. Voici la motion:

Que l'avis de motion inscrit au feuillet des avis au nom de l'honorable député d'Ottawa-Ouest au sujet de l'adoption du deuxième rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants soit étudié et que la question soit mise aux voix sans débat.

Voilà qui explique à mon avis, pourquoi on n'a pas pu invoquer le Règlement. je ne veux pas m'étendre plus longtemps sur cette question mais je dirai encore aux députés qu'il est bon de respecter les précédents de longue date. Un usage en vigueur depuis longtemps à la Chambre veut que dans les recommandations d'un comité qui exigent la dépense de fonds, figure la formule traditionnelle priant le gouvernement d'envisager l'opportunité de dépenser des fonds. Les députés devraient sérieusement songer à inclure cette formule magique dans les rapports de leurs comités lorsqu'ils font de telles recommandations.

Ceci dit, nous ne nous occupons, comme je l'ai dit l'autre jour, que d'un seul aspect de ce rapport. A mon avis, tous les députés doivent avoir hâte de passer immédiatement à l'étude de ce rapport très important et si les députés sont entièrement ou à demi satisfaits des remarques que j'ai faites, je vais maintenant mettre en délibération la motion inscrite au nom du député de Vancouver-Kingsway.

### Prix de l'alimentation

L'honorable représentante de Vancouver-Kingsway M<sup>me</sup> MacInnis, appuyée par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose:

Que le premier rapport du comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation, présenté à la Chambre le 2 avril 1973, soit agréé.

**Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, je suis sûre que tous les membres du comité sur les tendances des prix de l'alimentation ont souhaité, pendant la rédaction du rapport en termes précis, avoir pu bénéficier de votre sagesse, parce que cela aurait pu nous éviter maints écueils. Nous vous sommes toujours reconnaissants, monsieur l'Orateur, pour la manière impartiale et courageuse dont vous veillez sur les traditions et les libertés de la Chambre.

Cela me cause un réel plaisir de pouvoir présenter cette motion tendant à l'adoption du rapport intérimaire du comité sur les tendances des prix de l'alimentation pour un certain nombre de raisons. Nous avons travaillé énormément au cours des deux mois pendant lesquels nous avons rédigé ce rapport. Mais ce qui me remplit de satisfaction c'est qu'enfin nous avons soulevé la question du prix des denrées alimentaires et de l'ensemble de leur distribution d'une façon qui a mérité l'attention et l'examen de la Chambre. A mon avis, ce n'est pas trop tôt. D'un bout à l'autre du pays, la population est désespérément préoccupée de ce qui arrive dans le domaine du prix des produits alimentaires et des autorités de tous genres lui ont fait savoir qu'on ne pouvait pas prévoir de répit. Je suis contente que nous soyons en mesure de discuter ici de ce rapport, étant donné que la population s'attend à ce que le Parlement puisse faire quelque chose pour empêcher la hausse continue du prix des articles dont elle a besoin pour survivre.

• (1550)

Les membres de notre parti ne manifestent pas un intérêt soudain à cette question. En juin dernier, alors que les prix des aliments augmentaient deux fois plus vite que le coût général de la vie, le Nouveau parti démocratique a tenté d'inciter le Parlement à créer un comité spécial chargé d'examiner le problème des prix des aliments. Au nom de mon parti, je proposai une motion à cette fin le 1<sup>er</sup> juin. Après une journée de débat, la motion a été carrément rejetée lors d'un vote inscrit. Mais à la fin de l'automne, la situation était quelque peu différente. Les prix grimpaient toujours, mais un gouvernement minoritaire avait été élu et il était beaucoup plus disposé à examiner certaines questions dont il n'avait pas jugé nécessaire de s'occuper jusque là.

L'attitude du Nouveau parti démocratique était ferme et solide. Nous avions préparé une liste de questions que nous estimions primordiales pour le peuple canadien et au sujet desquelles ce gouvernement devait prendre des mesures s'il voulait jouir de notre appui au cours des jours à venir. Au tout début de notre liste figuraient des mesures visant à freiner la hausse du coût de la vie, surtout celle du prix des aliments. Nous avons explicitement recommandé alors la création d'une commission de révision des prix. Ici encore, cela n'était pas une nouveauté pour nous; il s'agissait de la pierre angulaire de notre politique sur les prix des aliments depuis au moins cinq ans. Lorsque le Parlement s'est réuni le 4 janvier de cette année, nous nous réjouîmes beaucoup de voir incluse dans le discours du trône la promesse ferme de constituer un comité pour se livrer à une étude spéciale sur les tendances des prix alimentaires. Ce comité a été